

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 16 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 du mois de juillet 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 07 juillet 2025.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,  
Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Pierre BUERBA, Jean-Baptiste GRANGE.

**ABSENTS EXCUSES**

Raphael BENOIT procuration à Anne-Laure JEAN BAPTISTE  
Jean-Philippe DELARUE  
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Anne-Laure JEAN BAPTISTE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **13 juin 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **13 juin 2025** est approuvé à l'unanimité.

**DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET EAU**

**(84-2025)**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal l'obligation de modifier la prévision budgétaire 2025, pour permettre le règlement de dépenses sur le budget de l'eau et assainissement. L'équilibre global du dit budget n'est pas modifié.

<b>DECISIONS MODIFICATIVES</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Chapitre 014</b> Atténuation de produits <ul style="list-style-type: none"><li>• 701259 Revers. À agence de l'eau - Red. Pour prél. ressource en eau</li></ul>	+ 2 445,38 €	
<b>Chapitre 011</b> Charges à caractère général <ul style="list-style-type: none"><li>• 61523 Entretien et réparations</li></ul>	- 2 445,38 €	

Envoyé en préfecture le 18/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 065-216500314-20250716-84\_2025-DE

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Accepte les modifications budgétaires présentées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau